

Séance ordinaire du 14 mars 2016



2016-03
51

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 14 mars 2016 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rosaire Coulombe.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

- Souper de la faim du Vendredi Saint + Conférence sur le Cameroun
- Tournoi de curling, 30 mars, soirée des élus, St-Honoré-de-Shenley

2016-03
52

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SESSION**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01 - Session régulière du 8 février 2016**
 - 04.02 - Session spéciale du 16 février 2016**
- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 06 - CORRESPONDANCE**

- 06.01** - Bordereau de correspondances
- 07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 07.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 08.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 08.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en février 2016 et des engagements du mois
- 09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 09.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics
 - 09.02** - Adjudication du contrat de réfection de la 26e Avenue / 4e rue Est
 - 09.03** - Acquisition de terrain pour l'élargissement du Rang St-Jean-Baptiste
 - 09.04** - Acquisition de terrain de Gestion PHQ
- 10 - LOISIRS-TOURISME**
 - 10.01** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 11.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02** - Subvention aux locataires d'immeubles municipaux
 - 11.03** - Dépôt des états financiers 2015 SDIG
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 12.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances
 - 12.02** - Comptes du mois de février 2016 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Rapport des heures supplémentaires du mois de février 2016
 - 12.04** - Dons et commandites
 - 12.05** - Désignation du directeur général: dossier N. Landry
 - 12.06** - Vente d'un portable au directeur général
 - 12.07** - Demandes d'ajustement de comptes de taxes
- 13 - LÉGISLATION**
 - 13.01** - Adoption du règlement 470-2015
- 14 - DIVERS**
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Rosaire Coulombe déclare un possible conflit d'intérêt lors de l'item 12.07.

Il n'a pas participé aux discussions en comité plénier et se retirera lors de l'item 12.07

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2016-03
53**

04.01 - Session régulière du 8 février 2016

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 8 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 8 février 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2016-03
54

04.02 - Session spéciale du 16 février 2016

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 16 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 16 février 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean François Poissant:

S'excuse des propos qu'il a tenu sur Facebook concernant la 26e Avenue et le carrefour giratoire

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

06.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, session de mars 2016. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

- 6.01.02 Bottin du granit - publicité 2016
- 6.01.03 Regroupement des unités d'intervention en matière de protection incendie

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Monsieur le maire dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier inc. et demande au conseiller au siège # 4 de le commenter.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois de février 2016 est de:

- Déchets industriels et commerciaux 11,83 T.M. /4 semaines;
- Déchets résidentiels 24,17 T.M. /4 semaines;
- Recyclage matériaux secs..... 25,04 T.M. /4 semaines;
- Recyclage industriel et commercial 9,91 T.M. /4 semaines;
- Recyclage résidentiel 8,69 T.M. /4 semaines;

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité pour l'an 2016 est de 600 tonnes métriques, soit une moyenne de 50 T.M. par mois.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-03
55

08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 3 février 2016.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 3 février 2016 du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2016-03
56**

08.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en février 2016 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de février 2016 pour un montant de 19,342.57 \$
- les engagements du mois de mars 2016 reliés au service d'incendie, au montant de 7,560.00 \$

Adoptée unanimement.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics

Aucun procès-verbal à déposer

**2016-03
57**

09.02 - Adjudication du contrat de réfection de la 26e Avenue / 4e rue Est

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a adopté le règlement 469-2015 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures et des travaux de voirie sur la 26e Avenue et l'aménagement d'un carrefour giratoire, à l'intersection de la 26e Avenue et de la 4e rue Est;

Attendu l'appel d'offres public lancé par la municipalité concernant ces travaux;

Attendu le rapport d'ouverture de soumissions ainsi que le rapport d'analyse des soumissions (WSP) déposés devant ce conseil et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que le règlement 469-2015 a reçu l'autorisation du MAMOT et qu'il est entrée en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'adjuger le contrat de travaux de réfection de la 26e Avenue / 4e rue Est au plus bas soumissionnaire conforme:

- Excavation Bolduc inc. au montant de 1,456,822.84 \$ (taxes incluses)

Adoptée unanimement.

**2016-03
58**

09.03 - Acquisition de terrain pour l'élargissement du Rang St-Jean-Baptiste

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite réaliser des travaux d'élargissement de l'emprise du Rang St-Jean-Baptiste (25e Avenue) sur une distance approximative de 800 mètres;

Attendu que la municipalité souhaite convenir, avec certains propriétaires adjacents, des conditions d'acquisition de gré à gré de parcelles de terrains afin d'élargir l'emprise publique;

Attendu les promesses d'achat préparées par la direction générale, déposées devant ce conseil et annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe:

- adopte les promesses d'achat visant l'acquisition, de gré à gré, des parcelles de terrains de :
 - M. Carl Faucher
 - Gestion PHQ inc.
- mandate M. Marc André Doyle, directeur général, pour la signature des promesses de vente;
- adopte la description technique d'une partie du lot 19 du Rang 12 du Canton de Shenley, une partie de lot 24 et deux parties des lots 22 et 23 du Rang 13 Sud du Canton de Shenley et ainsi que les plans d'accompagnement préparés par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, sous sa minute 9525, datée du 18 février 2016.
- achète les parcelles décrites à la désignation technique aux conditions convenues aux promesses de vente;
- accepte d'assumer les coûts relatifs à la mise à jour des plans d'arpentage du résiduel des propriétés de M. Carl Faucher et de Gestion P.H.Q. inc.
- accepte de supporter M. Carl Faucher et Gestion P.H.Q inc., dans une démarche auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'inclure les terrains adjacents au Rang St-Jean-Baptiste à l'intérieur du périmètre urbain;
- mandate Me Christine Talbot, notaire, pour la préparation et l'enregistrement des actes de vente;
- mandate M. Rosaire Coulombe, maire, et M. Marc André Doyle, directeur général, pour la signature de tous documents administratifs et légaux préparés par Me Christine Talbot.

Adoptée unanimement.

**2016-03
59**

09.04 - Acquisition de terrain de Gestion PHQ

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe prépare des travaux de réfection et de prolongement de services pour la 26e Avenue;

Attendu que la municipalité et Gestion P.H.Q. inc. ont convenu d'un scénario de développement des terrains et de rues projetés dans le secteur de la 26e Avenue;

Attendu qu'il est pertinent de réaliser les embranchements de services pour ces rues projetées;

Attendu que ces branchements de services doivent être réalisés sur des emprises appartenant à la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe:

- acquiert de Gestion PHQ inc.:
 - Une partie du lot 19 du Rang 12 Sud, Canton de Shenley : d'une superficie approximative de 364.2 mètres carrés
 - Une partie du lot 19 du Rang 12 Sud, Canton de Shenley : d'une superficie approximative de 85.6 mètres carrés
 - Une partie du lot 20 du Rang 12 Sud, Canton de Shenley : d'une superficie approximative de 273.6 mètres carrés
 - Une partie du lot 20 du Rang 12 Sud, canton de Shenley : d'une superficie approximative de 384.4 mètres carrés

Le tout tel que plus amplement précisé à la description technique et aux plans préparés par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, sous sa minute 9542, datée du 23 février 2016, dossier 2006-184. Ces documents sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

- accepte que ces parcelles de terrains soient cédées pour 1\$ par Gestion P.H.Q. inc. à la municipalité La Guadeloupe;
- accepte d'assumer les coûts relatifs à la mise à jour des plans d'arpentage du résiduel de la propriété de Gestion P.H.Q. inc.
- mandate Me Christine Talbot, notaire, pour la préparation et l'enregistrement des actes de vente;
- mandate M. Rosaire Coulombe, maire, et M. Marc André Doyle, directeur général pour la signature de tous documents administratifs et légaux nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Adoptée unanimement.

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

Aucun rapport à déposer

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer

**2016-03
60**

11.02 - Subvention aux locataires d'immeubles municipaux

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a signé des baux avec:

- Beauce Optique inc., pour un local situé au 763, 14e Avenue, bureau 103, La Guadeloupe
- PIPC inc, pour un local situé au 483, 9e rue Est, la Guadeloupe

Attendu la note de M. Michel Morin, coordonnateur en évaluation urbaine, MRC Beauce-Sartigan, laquelle est attachée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que cette note précise les articles de la loi sur la Fiscalité municipale s'appliquant à des locations d'immeubles, dont la valeur excède 50,000 \$, à des tiers commerciaux autrement imposables;

Attendu que des comptes de taxes foncières ont été émis aux deux (2) locataires pour les exercices 2015 et 2016 tout autant par:

- La Commission scolaire Beauce-Etchemin
- La Municipalité La Guadeloupe

Attendu que les baux précités prévoient que le paiement des taxes foncières soit à la charge du locateur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétariat municipal à verser une subvention aux locataires municipaux ci-après mentionnés couvrant la valeur des taxes foncières, municipales et scolaires, pour les exercices 2015 et 2016.

- PIPC:
 - 2014 foncières scolaires293.80 \$
 - 2014 / 2015 foncières municipales.....2,391.90 \$
 - 2015 foncières scolaires.....393.93 \$
 - 2016 foncières municipales.....1,915.20 \$
 - Total4,994.83 \$
- Beauce Optique inc.
 - 2014 foncières scolaires.....1,112.60 \$
 - 2014 / 2015 foncières municipales..... 9,058.05 \$
 - 2015 foncières scolaires.....1,491.81 \$
 - 2016 foncières municipales7,252.80 \$
 - Total18,915.26 \$

Adoptée unanimement

11.03 - Dépôt des états financiers 2015 SDIG

Le président de la Société de Développement Industriel de La Guadeloupe (SDIG) dépose les états financiers de son organisme, pour l'exercice 2015.

Ceux-ci démontrent:

- Des revenus de 362,802 \$
- Des dépenses de 368,119 \$
- Un déficit d'exploitation de 5,317 \$
- Une dette à long terme de 2,312,935 \$ en baisse de 311,893 \$ vs l'exercice 2014
- Des actifs nets de 489,766 \$

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances

Aucun procès-verbal à déposer.

Cependant, le directeur général dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2016-03
61**

12.02 - Comptes du mois de février 2016 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- que les comptes du mois de février 2016, au montant total de 408,197.83 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	192,435.62 \$
• Comptes à payer	164,017.81 \$
• Salaires nets versés	34,014.74 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>17,729.66 \$</u>
• Total	408,197.83 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de mars 2016 pour un montant total de 80,230.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de février 2016

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de février 2016.

**2016-03
62**

12.04 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

- Corps des cadets 2680 Hte-Beauce.....100.00 \$
- Projet Jeunes-Vieux..... 100.00 \$
- Cambi - tournoi de golf..... inscription pour 1 foresome

Adoptée unanimement.

**2016-03
63**

12.05 - Désignation du directeur général: dossier N. Landry

Attendu la réclamation de Mme Natacha Landry, à l'encontre de la municipalité, laquelle sera débattue en cour des petites créances, le 12 avril 2016.

Attendu que l'avocat de notre assureur ne peut représenter la municipalité à cette cour;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité que le directeur général, M. Marc André Doyle, soit désigné pour représenter et défendre la municipalité La Guadeloupe lors de l'audition de la réclamation de Mme Natacha Landry, à la cour des petites créances du district de Frontenac, le 12 avril 2016.

Le conseil libère également le directeur des travaux publics, M. Vincent Jacques, afin de témoigner dans cette cause.

Adoptée unanimement.

**2016-03
64**

12.06 - Vente d'un portable au directeur général

Attendu que le directeur général quitte ses fonctions et qu'il souhaite conserver un ordinateur portable utilisé dans le cadre de ses fonctions;

Attendu l'évaluation de la valeur marchande de cet équipement, réalisée par M. Martin Boutin de P.I.P.C. et déposée devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'accepter de vendre à M. Marc André Doyle, pour un montant de 300.00\$, l'ordinateur portable LG qu'il utilise dans le cadre de ses fonctions;
- l'ordinateur devra être nettoyé de toutes données d'affaires ou dossiers liés aux opérations municipales.

Adoptée unanimement

**2016-03
65**

12.07 - Demandes d'ajustement de comptes de taxes

M. Rosaire Coulombe déclare un conflit d'intérêt potentiel et se retire

M. Michel Roy agit comme maire suppléant.

Attendu les demandes d'ajustement des comptes de taxes, déposées devant ce conseil et attachées à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu l'étude qui en a été faite en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser les ajustements suivants aux comptes des numéros matricules:

- 7092-95-6906: Ferme M.L Dubord (SENC)

Pour l'exercice financier 2016: Annuler tarification d'égouts pour la ferme. Maintenir pour la résidence

Pour l'exercice financier 2015: Annuler tarification d'égouts pour la ferme. Maintenir pour la résidence

- 7091-69-0772: Dubord Bertha (propriété de M. Maurice Dubord)

Pour l'exercice financier 2016: enlever tarification pour ordures, l'immeuble étant inoccupé

- 7091-34-9821-0-000-0003 et 7091-34-8185-0-000-0005: Excavation Bolduc Inc.

Pour l'exercice financier 2016: taxer au taux de base de la taxe foncière générale sur chacun de ces terrains

- 7091-67-9327 : Uniformes FOB

Pour l'exercice financier 2016: taxer au taux de base de la taxe foncière générale

- 7292-50-1108: 9002-7483 Qc inc.

Pour l'exercice financier 2016: taxer au taux de base de la taxe foncière générale sur chacun de ces terrains

- 7091-91-7008: Pierrette Gagnon

Pour l'exercice financier 2016: taxer au taux de base de la taxe foncière générale sur chacun de ces terrains

Adoptée unanimement

13 - LÉGISLATION

2016-03
66

13.01 - Adoption du règlement 470-2015

RÈGLEMENT 470-2015 AUTORISANT:

- **L'ACQUISITION D'IMMEUBLES DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION**
- **UN EMPRUNT À LONG TERME DE 300,000\$ POUR COUVRIR LE COÛT D'ACQUISITION ET LES FRAIS INCIDENTS.**

ATTENDU que la municipalité La Guadeloupe estime qu'il est nécessaire de faire l'acquisition des immeubles suivants :

- **Partie du lot 41** **Canton de Shenley**
- **Partie du lot 40-1** **Canton de Forsyth**
- **Partie du lot 40-1** **Canton de Forsyth**
- **Partie du lot 40** **Canton de Forsyth**
- **Partie du lot 41** **Canton de Shenley**

Le tout couvrant une superficie approximative de 132,076.2 mètres carrés.

Ces immeubles sont connus comme la totalité de l'ancienne emprise du Canadien Pacifique, sur le territoire de la municipalité la Guadeloupe, emprise aujourd'hui démembrée et propriété d'Express Beauce Mégantic;

ATTENDU que les dits immeubles sont nécessaires aux fins :

- d'emprises publiques de rues
- d'immeubles de services publics
- d'emprises d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux, de conduite électriques et de conduite de communication souterraines
- d'emprise à usage exclusif récréotouristique

ATTENDU que les coûts d'acquisition et les frais incidents, reliés au présent règlement sont estimés à 300,000\$;

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe n'a pas les fonds requis pour procéder à la réalisation du présent règlement, et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour les payer;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège no 1, Mme Lise Roy, à la session ordinaire du conseil tenue le treizième (13^{ième}) jour de juillet 2015;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Roy, conseillère au siège # 1

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement portant le numéro 470-2015, présenté ci-après, soit adopté et qu'il ordonne et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2 : Le présent règlement a pour but d'autoriser :

- **L'ACQUISITION D'IMMEUBLES DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION**
- **UN EMPRUNT À LONG TERME DE 300,000\$ POUR COUVRIR LE COÛT D'ACQUISITION ET LES FRAIS INCIDENTS.**

ARTICLE 3 : Aux fins du présent règlement, le conseil décrète :

a- L'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles suivants :

Partie du lot 41 parcelle 1 Canton de Shenley

Partie du lot 40-1 parcelle 3 Canton de Forsyth

Partie du lot 40-1 parcelle 4 Canton de Forsyth

Partie du lot 40 parcelle 5 Canton de Forsyth

Partie du lot 41 parcelle 6 Canton de Shenley

Ces immeubles sont connus comme la totalité de l'ancienne emprise du Canadien Pacifique, aujourd'hui démembrée et propriété d'Express Beauce Mégantic.

Les immeubles sont décrits avec plus de précision au plan général et à la description technique préparés par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, datés du 5 février 2016, sous sa minute 9473, lequel plan est joint au présent règlement à l'annexe « **A** » pour en faire partie intégrante;

Ces immeubles couvrent une superficie approximative de :

Partie du lot 41 parcelle 1 Canton de Shenley 29 701,1 m.c.

Partie du lot 40-1 parcelle 3 Canton de Forsyth 45 940,8 m.c.

Partie du lot 40-1 parcelle 4 Canton de Forsyth 10 786 ,8 m.c.

Partie du lot 40 parcelle 5 Canton de Forsyth 22 293,7 m.c.

Partie du lot 41 parcelle 6 Canton de Shenley 23 353,8 m.c.

Pour une superficie totale approximative de 132 076,20 mètres carrés.

b- une dépense n'excédant pas la somme de 300,000\$, pour les coûts d'acquisition, les frais incidents, les honoraires, les imprévus et les taxes nettes, tel que plus amplement détaillé à l'estimation détaillée des coûts, datée du 20 janvier 2016, préparée par la direction générale de la municipalité, laquelle estimation est également jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe « **B** »;

a. De cette dépense estimée, la municipalité réserve un montant de 185,000\$ qu'elle offre à Express Beauce Mégantic comme prix d'acquisition. Cette valeur est basée sur l'opinion professionnelle de M. Hugo Morin, évaluateur agréé, de la firme Evalu-Tech, opinion datée du 19 janvier 2016 laquelle est également jointe à l'annexe « **C** » du présent règlement, pour en faire partie intégrante;

c- un emprunt maximal 300,000\$, amorti sur une période de vingt (20) ans pour permettre la réalisation des travaux ci- avant mentionnés;

ARTICLE 4 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante;

ARTICLE 5 : Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de

la municipalit , une taxe sp ciale   un taux suffisant d'apr s la valeur telle qu'elle appar it au r le d' valuation en vigueur chaque ann e;

ARTICLE 6 : Le conseil de la Municipalit  de La Guadeloupe affecte   la r duction de l'emprunt, d cr t  par le pr sent r glement, toute contribution ou subvention pouvant lui  tre vers e pour le paiement d'une partie ou de la totalit  de la d pense d cr t e par le pr sent r glement.

Le conseil affecte  galement, au paiement d'une partie ou de la totalit  du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs ann es. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajust  automatiquement   la p riode fix e pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme d cr t  au pr sent r glement.

ARTICLE 7 : Le pr sent r glement entrera en vigueur conform ment   la Loi.

R glement adopt  unanimement

Principales dates de proc dure :

AVIS DE MOTION :	13 juillet 2015
ADOPTION PAR LE CONSEIL :	14 mars 2016
APPROBATION PAR LES �LECTEURS :	23 mars 2016
APPROBATION PAR LE MAMOT :	xxxx 2016
AFFICHAGE (PROMULGATION) :	xxxx 2016

Rosaire Coulombe
Maire

Marc Andr  Doyle
Directeur g n ral & secr taire tr sorier

14 - DIVERS

Troph e du Centre Vision Femmes remis   Mme Lise Roy pour son implication b n vole.

15 - DEUXI ME P RIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2016-03
67**

16 - CL TURE ET LEV E DE L'ASSEMBL E

Il est propos  par M. Fr d ric Poulin, et r solu   l'unanimit  que cette session r guli re soit lev e.

Adopt e unanimement.

Fermeture   21 heures

Rosaire Coulombe, maire

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.